



Convocation de la brigade financiere

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai reçu une convocation de la brigade financiere suite à une prime de 5.000?00 accordée comme à d'autres collègues l'année derniere par notre ancien employeur,avant le depot de bilan, il nous a demandé de la lui reverser en espece. quels risques encouront nous ? et quelle attitude devons nous avoir? nier ? nous preferons etre francs et honnetes mais y a t'il des risques ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Est ce qu'au moment du versement de la prime vous saviez que votre employeur avait un comportement délictueux? Vous avait-il précisé dès le départ que cette prime devait lui être reversée en liquide?

Cordialement

Par Visiteur

Il nous a dit qu'il avais absolument besoin d'argent pour sauver la societe et nos emplois, il a profité de notre peur de perdre nos emplois.

Par Visiteur

Donc oui, il nous avais précisé que l'on devais la lui reverser en liquide, cela semble ireel mais dans ce moment de desaroi on l'a fait.

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Dans ce cas vous êtes susceptibles d'être poursuivis pour complicité d'abus de biens sociaux. Je ne saurais trop vous conseiller d'être honnêtes et d'expliquer la situation.

Cordialement

Par Visiteur

Merci, donc a moi de trouver une explication au 5000?00 retire?

Par Visiteur

Ssachant que ce montant figure sur ma fiche de paye en prime exeptionnelle.

Par Visiteur

Monsieur

Je ne vous ai pas dit de trouver une explication mais de justifier votre comportement.
Votre patron vous a versé une prime et vous saviez qu'il fallait la rendre. Bien évidemment qu'elle figure sur votre fiche de paye sinon votre employeur n'aurait pas pu récupérer cet argent.
Vous a-t-on indiqué la nature des poursuites? S'agit il d'abus de biens sociaux?

Cordialement

Par Visiteur

Non il n'apparait rien sur la convocation juste pour "audition" on me demande uniquement ma pièce d'identité et mes relevés bancaires, d'août 2009 à mars 2010, qui correspond à cette période. Ça ne peut être que ça vu que je n'est jamais eu rien à me reprocher.

Merci beaucoup à vous.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Dans ce cas il faut vous rendre à la convocation et être honnête.

Bien cordialement